

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 18 juillet 2022

Délibération n°2022/174

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 45 Votants : 57 Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 18 juillet 2022 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'auditorium de St Clair du Rhône, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, présidente de la Communauté de communes. La séance du conseil communautaire est fermée au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 7 juillet 2022

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN
ASSIEU
BEAUREPAIRE
BELLEGARDE POUSSIEU
CHALON
CHANAS
CLONAS SUR VAREZE
COUR ET BUIS
LE PEAGE DE ROUSSILLON

LES ROCHES DE CONDRIEU
MOISSIEU SUR DOLON
MONSTEROUX MILIEU
PACT
PISIEU
POMMIER DE BEAUREPAIRE
REVEL TOURDAN
ROUSSILLON

SABLONS
SAINT ALBAN DU RHONE
SAINT BARTHELEMY
SAINT CLAIR DU RHONE
SAINT JULIEN DE L'HERMS
SAINT MAURICE L'EXIL

SAINT PRIM
SAINT ROMAIN DE SURIEU
SALAISE SUR SANNE

SONNAY
VERNIOZ

M. MONTEYREMARDE Christian
M. SEGUI Jean-Michel
M. PAQUE Yannick, M. SOLMAZ Kénan
Mme GRANGEOT Christelle
Mme TYRODE Elisabeth
M. MALATRAIT Jean-Charles, Mme COULAUD Raymonde
M. VIALLATTE Régis
M. GARNIER Jacques
M. MONDANGE André, Mme ALBUS Delphine, M. COURION Sébastien
Mme DUGUA Isabelle, M. PAVONI Jean-François
M. MANIN Gilbert
M. MERLIN Denis
M. ILTIS Laurent
M. DURIEUX Jean-Luc
M. PASCAL Michel
Mme DEZARNAUD Sylvie
M. DURANTON Robert, M. PEY René, Mme BONNET Josette, M. ROUSVOAL Marc, Mme HAINAUD Marie-Christine, Mme LINOSSIER Nathalie,
M. TEIL Laurent, Mme MOREL Nathalie
M. CHAMBON Denis
M. BECT Gérard
M. MERLIN Olivier, M. DESSEIGNET Frédéric
M. MONTEYREMARDE Axel
M. GENTY Philippe, M. CORRADINI Louis, M. RULLIERE Claude, Mme CHOUCHANE Aïda
M. CROS Michel
M. MOUCHIROUD Robert
M. VIAL Gilles, Mme BUNIAZET Françoise, M. AZZOPARDI Xavier
M. LHERMET Claude
Mme REUX Monique

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme ZABOROWSKI Dorothée pouvoir à Mr MOULIN Bernard – Mme MOULIN MARTIN Béatrice pouvoir à Mr PAQUE Yannick – Mme MONNERAY Annie pouvoir à Mr SOLMAZ Kénan – Mr BONNETON Gilles pouvoir à VIALLATTE Régis – Mr DARBON Thierry pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr DURANTON Robert – Mme LECOUTRE Sandrine à Mr MERLIN Olivier - Mme LIBERO Marie France pouvoir à Mme CHOUCANE Aïda - Mme RABIER Christine pouvoir à Mr GENTY Philippe – Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mr AZZOPARDI Xavier – Mme OGIER Karelle pouvoir à M. MERLIN Denis

EXCUSES/ABSENTS : Mr DOLPHIN Jean Michel – Mr FLAMANT Yann – Mr ANDRE Sébastien – M. BERAULT Yann – M. GIRARD Gabriel – M. IMBLOT Jean Paul – M. MERCIER Serge – M. BATARAY Zerrin – M. SATRE Luc

Mme Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.



OBJET : Création de poste – budget général

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

1. Direction générale des services

Modification d'un poste, afin de mettre en adéquation le poste créé récemment (*cf. délibération 2022/106*) et le grade de l'agent recruté :

- 1 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet pour assurer les missions de coordination administrative et le suivi des politiques contractuelles auprès du DGS.

2. Aménagement du territoire et attractivité économique

Modification d'un poste, afin de mettre en adéquation le poste créé récemment (*cf. délibération 2022/044*) et le grade de l'agent recruté :

- 1 poste d'attaché principal à temps complet pour assurer les missions de chargé de mission foncier et immobilier économique.

3. Finances

Création d'un poste pour faire face aux besoins du service :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet pour assurer les missions d'assistante comptable.

4. Formation

Création d'un poste pour faire face aux besoins du service :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet pour assurer les missions d'assistante formation.

Le Conseil Communautaire,

- Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique

Considérant qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement des services d'assurer les missions décrites ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres,

ADOPTE les propositions de Madame la Présidente ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs,

INSCRIT au budget général les crédits correspondants,

AUTORISE Madame la Présidente à accomplir toute formalité et signer tout acte relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du Service Gestion Comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD